

S.E.M.C.

Société d'Exploitation de Matériaux de Carrières

Monsieur Jean-François Rolland

Boissy-sous-Saint-Yon, le 22 décembre 2021

Objet : Réponses aux observations de l'enquête publique du 12/11/2021 au 13/12/2021 prescrite par arrêté préfectoral du 04/10/2021, concernant le projet d'exploitation d'une carrière par la société SEMC sur le territoire de la commune de Hanches (28)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

A la suite de votre procès-verbal du 16 décembre 2021, vous trouverez ci-après et en pièces jointes les réponses que nous pouvons apporter aux différentes remarques et observations.

Observation n° 1 :

Vous nous avez fait suivre le courrier de demande de travaux de prospection et d'études géologiques de la part du Comité d'étude, de documentation et de sauvegarde de la nature en Eure-et-Loir (C.E.D.S.N.) auquel nous avons répondu par courrier, le 8/12/2021. La copie de ce courrier est présentée en pièce jointe n° 1.

Observation n° 2 :

A la suite de la délibération du Conseil Municipal de Gas qui nous a également été transmise, vous trouverez en pièce jointe n° 2 la copie de notre courrier de réponse en date du 8/12/2021.

Observation n° 3 :

Concernant les questions de M. et Mme [redacted] société SEMC, en lien avec les propriétaires, se rapprochera des exploitants agricoles pour convenir des conditions de leur éviction, et ce, conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime.

SEMC s'attache également à permettre la libre circulation de l'ensemble de la faune sauvage sous réserve des contraintes réglementaires prescrites par son arrêté préfectoral d'autorisation concernant la sécurisation des accès au site.

Observation n° 4 :

Madame la Maire d'Emancé avait par un mail du 17 septembre 2021 demandé des informations complémentaires afin de connaître les trajets potentiels des camions de Hanches vers Paris.

Siège social : Chemin de la Sablière Jaune - RN 20 - 91790 Boissy-sous-Saint-Yon

Tél. 01 60 82 01 01 - Fax 01 64 94 06 57

SAS au capital de 37 014,62 € - RCS Evry B 389 770 660 - SIRET 389 770 660 00030 - N° Intracommunautaire FR 78 389 770 660 00030

S.E.M.C.

Société d'Exploitation de Matériaux de Carrières

Nous avons répondu par mail du 20/09/2021 (pièce jointe N°3), qu'à notre connaissance, l'augmentation de la capacité maximale d'extraction au droit du projet d'extension de carrière générera, toutes activités confondues, un maximum de 8 passages supplémentaires de poids lourds en direction de Paris.

Le choix du trajet est de la responsabilité du chauffeur. Toutefois, après vérification sur un GPS de poids lourds, le trajet entre la carrière et Paris, via les routes départementales D176 et D150, est le trajet préférentiel conseillé pour rejoindre la région parisienne.

Dans l'hypothèse où pour rejoindre Paris et ses environs, tous les poids lourds emprunteraient, à la sortie de la carrière, l'itinéraire suivant : la RD28 puis l'avenue de l'Europe (RD996), la D122-12 (ou route d'Orphin) qui devient la D176 puis la D150, le trafic poids lourds serait augmenté à terme, au droit de la D176, de 8 passages par jour, tous sens confondus.

Selon la carte des comptages routiers de 2018, ce maximum de 8 passages supplémentaires de poids lourds représentera une augmentation théorique de 2 % du trafic routier des poids lourds (388 passages journaliers de poids lourds comptabilisés sur la D122-12 en 2018) et seulement de 0,1 % du trafic général. A titre de comparaison, en 2019, 374 milliards de tonnes kilomètres de marchandises ont été transportées sur le territoire français métropolitain, soit une hausse de 2,5 %¹ par rapport à 2018 (données avant la crise du Covid-19).

Observation n° 5 :

Concernant les observations du Conseil Départemental des Yvelines, sur la base de notre connaissance des flux sur notre carrière actuelle, pour une extraction de 200 000 t de sable par an cela représente 800 t/j, soit environ 26 camions, sur ces 26 camions : 18 partiraient vers la région parisienne et 8 autres vers l'Eure-et-Loir, principalement vers Chartres.

Concernant les matériaux nécessaires à la remise en état, sur la base de 150 000 tonnes par an, l'estimation amène à considérer un flux de 20 camions par jour dont probablement 80 % viendraient de la région parisienne et les 4 autres de chantiers locaux dans un rayon de 20 km autour du site.

Afin de vérifier ces hypothèses, SEMC se propose de réaliser sur une période de 3 mois après l'ouverture de la nouvelle carrière, un sondage à l'arrivée et au départ des chauffeurs afin de connaître avec précision l'origine et la destination des camions. De plus pour être représentative, cette étude sera complétée par l'analyse des données de localisation des chantiers fournies dans le cadre des procédures d'acceptation des matériaux de remblaiement de la carrière actuelle.

A la suite de ce recensement, SEMC sera en mesure de fournir un ratio sur la répartition des voies de circulation empruntées par les transporteurs s'approvisionnant ou livrant les installations SEMC.

L'organisation extraction/remblaiement, faite par SEMC sur le site de Hanches, est favorable au transport double-fret qui réduit la circulation des camions et, en conséquence, améliore le bilan carbone du transport de ces matériaux.

Observation n° 6 :

La demande de la société SEMC concerne la création d'une nouvelle carrière au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). La nouvelle carrière sera très probablement mise en exploitation, pour l'extraction du sable, avant la fin de la remise en état de l'actuelle carrière dont l'exploitation des sables est d'ores et déjà finie.

De ce fait, aucune exploitation simultanée des sables n'est possible au droit des deux carrières. SEMC prévoit de finaliser le remblaiement de la carrière actuelle avant de commencer le réaménagement de la carrière objet de la présente demande.

¹ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-du-transport-edition-2021>

Siège social : Chemin de la Sablière Jaune - RN 20 - 91790 Boissy-sous-Saint-Yon

Tél. 01 60 82 01 01 - Fax 01 64 94 06 57

SAS au capital de 37 014,62 € - RCS Evry B 389 770 660 - SIRET 389 770 660 00030 - N° Intracommunautaire FR 78 389 770 660 00030

S.E.M.C.

Société d'Exploitation de Matériaux de Carrières

SEMC a également fait confirmer par la Mairie de Hanches la conformité de son projet avec les documents d'urbanisme. Le projet est implanté dans un secteur « Ac » permettant l'exploitation de carrière.

Sur l'emprise de son exploitation, SEMC mettra en place une signalétique définissant les règles de circulation sur le site, mais également aux abords de ses accès. La société SEMC n'est pas autorisée à réaliser des travaux et des aménagements au-delà des limites de l'emprise de son exploitation ou de sa propriété.

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire et nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sincères salutations.

Stéphane Fournier
Directeur Général



Siège social : Chemin de la Sablière Jaune - RN 20 - 91790 Boissy-sous-Saint-Yon

Tél. 01 60 82 01 01 - Fax 01 64 94 06 57

SAS au capital de 37.014,62 € - RCS Evry B 389 770 660 - SIRET 389 770 660 00030 - N° Intracommunautaire FR 78 389 770 660 00030

S.E.M.C.

Société d'Exploitation de Matériaux de Carrières

**Comité d'étude, de documentation et de
sauvegarde de la Nature en Eure-et-Loir**
15 rue Saint-Pierre
28130 MAINTENON

À l'attention de M.

Boissy-sous-Saint-Yon, le 8 décembre 2021

Objet : Votre courrier du 12 novembre 2021 concernant le projet d'exploitation d'une carrière par la société SEMC sur le territoire de la commune de Hanches (28)

Monsieur,

Par votre courrier du 12 novembre 2021, vous nous avez informés de l'intérêt que vous portez à l'ouverture de notre nouvelle carrière dont l'enquête publique est en cours. Nous vous remercions de cette attention et nous avons bien pris connaissance de votre projet d'intervention sur le site.

Conscients de l'intérêt pour la Science des coupes géologiques que nous allons mettre en évidence lors de nos terrassements, pour l'exploitation des sables de ce projet de carrière, nous sommes prêts à étudier avec vous les modalités pratiques d'une éventuelle intervention de géologues.

Nous vous proposons donc de nous rencontrer, en début d'année 2022, sous réserve des contraintes sanitaires liées à la crise sanitaire, pour étudier vos besoins d'accès et de préparation de terrains afin que nous puissions vérifier que vos interventions peuvent coïncider avec les phases d'exploitation et la sécurité que nous devons aux personnes visitant l'exploitation.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, nous restons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire et nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Stéphane Fournier
Directeur Général



Siège social : Chemin de la Sablière Jaune - RN 20 - 91790 Boissy-sous-Saint-Yon

Tél. 01 60 82 01 01 - Fax 01 64 94 06 57

SAS au capital de 37 014,62 € - RCS Evry B 389 770 660 - SIRET 389 770 660 00030 - N° Intracommunautaire FR 78 389 770 660 00030

S.E.M.C.

Société d'Exploitation de Matériaux de Carrières

Commune de GAS
10 rue de l'École
28320 Gas

À l'attention de Mme le Maire

Boissy-sous-Saint-Yon, le 8 décembre 2021

Objet : Vos observations concernant le projet d'exploitation d'une carrière par la société SEMC sur le territoire de la commune de Hanches (28)

Madame Le Maire,

Par la délibération du conseil municipal du 5 novembre 2021, vous nous informez de votre avis favorable, à l'unanimité, au projet d'extension d'une carrière de sable sur le territoire de la commune de Hanches, par la société SEMC. Nous vous remercions pour votre confiance.

Nous avons également noté, les points de vigilance que vous avez soulignés à notre attention et plus particulièrement les points suivants :

- Le respect des plans d'accès et de circulation ;
- Le respect du nettoyage régulier de la voirie RD 28 incluant le rond-point Nord de Gas ;
- Le respect de la zone de tampon inconstructible autour du réservoir de biodiversité ;
- L'attention particulière à la circulation des ongulés (grands gibiers).

Ces demandes et suggestions feront l'objet par nous d'un suivi régulier et je vous prie d'excuser les manquements qui pourraient nous être reprochés à cet égard depuis que notre société à pris en responsabilité la conduite de cette carrière. Je suis conscient du développement de l'urbanisation aux environs de la carrière et nous renforcerons les contrôles sur les sujets que vous nous soumettez lors de la prolongation de son exploitation.

De ce fait, nous nous engageons à recentrer les actions qui visent au respect des réglementations en vigueur. En particulier, compte tenu de vos demandes :

- La diffusion régulière d'un rappel des consignes écrites de circulation aux chauffeurs entrant et sortant du site ainsi que la mise en place d'un affichage simple et précis des modes de circulation et des limitations de vitesse ;
- Le maintien de notre routine de nettoyage fréquent des voiries et en tout cas dès que vous attirerez notre attention sur le sujet, de manière à assurer la propreté de la voirie du rond-point Sud de Hanches au rond-point Nord de Gas sur la RD 18 ;
- A la suite de l'obtention de l'autorisation d'exploiter, de demander les autorisations d'urbanisme pour la mise en place d'un « laveur de roues » en sortie de la zone d'exploitation ;
La réalisation d'un busage du fossé au droit de la zone d'entrée sur le site suffisamment important pour permettre le bon écoulement des eaux pluviales ;

Siège social : Chemin de la Sablière Jaune - RN 20 - 91790 Boissy-sous-Saint-Yon

Tél. 01 60 82 01 01 - Fax 01 64 94 06 57

SAS au capital de 37 014,62 € - RCS Evry B 389 770 660 - SIRET 389 770 660 00030 - N° Intracommunautaire FR 78 389 770 660 00030

S.E.M.C.

Société d'Exploitation de Matériaux de Carrières

- Le respect des zones inconstructibles autour des réservoirs de biodiversité ;
- La limitation des obstacles au passage de l'ensemble de la faune sauvage sous réserve des contraintes réglementaires prescrites par notre arrêté préfectoral d'autorisation concernant la sécurisation des accès au site ;
- Concernant l'augmentations du trafic, les flux seront probablement plus importants pendant les périodes favorables à la réalisation des chantiers, soit des mois de mars à octobre avec un ralentissement durant les mois de vacances d'été. Sauf exceptionnel, il ne devrait pas y avoir de grosses variations par rapport à l'état actuel en période de moisson. Pour autant, nous ferons réaliser au moins une fois par an un comptage des véhicules en entrée et sortie de carrière pour estimer le trafic total et sa répartition selon les principales destinations.

Concernant vos autres remarques ; dans le cadre d'une demande Autorisation Environnementale, le pétitionnaire réalise un dossier unique qui est instruit par l'ensemble des services concernés. Il n'est pas du ressort pétitionnaire de choisir les services instructeurs de son dossier, de même, pour la mention au compte rendu de l'enquête publique.

Pour une exploitation comme la nôtre, il est possible de demander la création d'une CSS (commission de suivi de site, présidée par l'administration et comprenant une représentation des communes riveraines). Vous pouvez en présenter la demande au sous-préfet ou au service compétent de la préfecture (Direction de la réglementation). C'est au sein d'une telle instance prévue par la loi que peut se mettre en place un dialogue constructif tout au long de la durée d'exploitation.

En tout état de cause, je vous donne ma ligne téléphonique +33673998935 ainsi que mon e-mail sfournier@secm-granulats.fr par laquelle vous pourrez saisir notre société en cas de difficulté.

Nous sommes à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire et pour venir vous présenter plus particulièrement notre projet. Espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Stéphane Fournier
Directeur Général

Copie à Monsieur le commissaire enquêteur.

Siège social : Chemin de la Sablière Jaune - RN 20 - 91790 Boissy-sous-Saint-Yon

Tél. 01 60 82 01 01 - Fax 01 64 94 06 57

SAS au capital de 37 014,62 € - RCS Evry B 389 770 660 - SIRET 389 770 660 00030 - N° Intracommunautaire FR 78 389 770 660 00030

Stéphane Fournier

De: Stéphane Fournier
Envoyé: lundi 20 septembre 2021 12:22
À: 'Mairie Emance'
Objet: RE: Enquête publique société SEMC à Hanches

Madame le Maire,

À la suite de votre mail du 17 septembre 2021 et de notre conversation téléphonique de ce jour, vous trouverez ci-après les éléments de réponse à votre demande d'informations concernant le trafic routier aux abords d'Emancé.

Comme indiqué dans notre courrier de réponse à la MRAe, l'augmentation de la capacité maximale d'extraction au droit du projet d'extension de carrière générera, toutes activités confondues, un maximum 8 passages supplémentaires de poids-lourds en direction de Paris.

Le trajet via la D176 et la D150 est effectivement le trajet conseillé par les GPS poids-lourds pour rejoindre la région parisienne.

Dans l'hypothèse (cas de force majeure, accident bloquant les RD 176 et RD 150, travaux routiers...) où tous les poids-lourds emprunteraient, depuis la carrière, la RD28 puis l'avenue de l'Europe (RD996) puis la D122-12 (ou route d'Orphin) qui devient la D176 puis la D150, le trafic poids-lourds serait augmenté, au droit de la D176, de 8 passages par jour, tout sens confondu.

Selon la carte des comptages routiers de 2018, ce maximum de 8 passages supplémentaires de poids-lourds représentera une augmentation théorique de 2 % du trafic routier des poids-lourds (388 passages journaliers de poids-lourds comptabilisés sur la D122-12 en 2018) et seulement de 0,1 % du trafic général.

Je reste à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire sur ces éléments.

Sincères salutations,

S.E.M.C.
Stéphane Fournier
Chemin de la sablière jaune
91790 Boissy sous saint yon

Tél portable : 0673998935

De : Mairie Emance <mairie.emance@orange.fr>
Envoyé : vendredi 17 septembre 2021 14:37
À : ;
Objet : Fwd: Enquête publique société SEMC à Hanches

Bonjour,

En tant que Maire de la commune d'Emancé, je m'adresse à vous afin d'obtenir des informations complémentaires au sujet du projet d'extension de la carrière de Hanches. Afin de pouvoir répondre de manière optimale à mes administrés, ainsi qu'à mon conseil municipal, j'aimerais connaître les trajets potentiels des poids lourds qui quitteront Hanches pour Paris..

"75000 tonnes estimés par an partiront vers Paris via la RD906. Un contournement du hameau de la Savonnière est envisagé via la RD996. » (cf document joint, page 3 recommandation n° 3, second paragraphe)

Pourriez-vous s'il vous plaît me préciser la suite du trajet envisagé ?

Etant la seule commune des Yvelines avoir été destinataire pour l'enquête publique, je m'interrogeais sur le passage des camions via les RD176, RD150 pour rattraper l'entrée de la N10 au niveau de Rambouillet.

Je reste disponible pour un échange téléphonique lundi jusqu'à 14h, vous pouvez me contacter au : 06 26 41 05 03

Bien cordialement

Le Maire

Stéphanie Briolant

Début du message réexpédié :

De: PREF28 pref-environnement <pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr>

Objet: Rép. : RE : Enquête publique société SEMC à Hanches

Date: 14 septembre 2021 à 16:21:19 UTC+2

À: Mairie d'EMANCE <mairie.emance@orange.fr>

Madame le Maire,

Voici les coordonnées de l'exploitant :

Monsieur Stéphane

Directeur général : tel 01/60/82/01/01. mail :

granulats.f

numéro de téléphone de la société SEMC / 01/60/82/01/01

et éventuellement monsieur u bureau d'étude

Restant à votre disposition

Bien cordialement

